

Dysphasie ou trouble primaire du langage

Définition

Le **trouble primaire du langage (dysphasie)** est une problématique **persistante** (donc durable), **congénitale** (donc présent à la naissance) qui affecte d'une façon **spécifique** le développement du langage oral et de la communication.



Le développement du langage chez l'enfant dysphasique est caractérisé par un **développement lent et parfois atypique*** de plus d'une composante du langage. Les difficultés peuvent se trouver dans la sphère expressive seulement ou bien se situer à la fois au niveau de la compréhension et de l'expression du langage.

La dysphasie **n'est pas** causée par une déficience intellectuelle ou auditive, ni par un déficit d'attention, un trouble rationnel ou un manque de stimulation (même si une ou l'autre de ces problématiques peut coexister avec la dysphasie).

(Tiré de : « La dysphasie chez l'enfant d'âge scolaire » (2001), document préparé par les orthophonistes des commissions scolaires estrieennes à l'intention du personnel enseignant; et du guide « Trouble primaire du langage (dysphasie) » (2005) produit par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec).

*atypique : différent de ce qui est habituel.

Caractéristiques | manifestations

La dysphasie atteint à des degrés **variables** (léger, modéré ou sévère) différents aspects du langage, dont...

☀ Au niveau de la sphère de l'expression verbale :

- La prononciation et le choix des mots;
- La formulation des phrases;
- L'acquisition de nouveau vocabulaire;
- L'organisation du discours (cohérence, chronologie, etc.).



☀ Au niveau de la sphère de la compréhension :

- La compréhension des notions abstraites (comme par exemple l'orientation spatiale (dedans-devant...), notion du temps; la compréhension des consignes et des mots-questions (Qui? Quand? Pourquoi?), etc.

La dysphasie peut compromettre la socialisation, les apprentissages scolaires (principalement la lecture, l'écriture et la compréhension des concepts mathématiques) ainsi que l'accomplissement de certaines activités de la vie quotidienne. Bien qu'il s'agisse d'un trouble qui persiste dans le temps, le langage de l'enfant continue d'évoluer, à son rythme, au fil de son développement.

Interventions

Pour faciliter l'intégration sociale et favoriser les apprentissages de l'élève atteint de dysphasie, certaines adaptations sont essentielles :

☀ Il faut adapter la communication, c'est-à-dire que l'interlocuteur doit :

- Parler plus lentement en utilisant des phrases courtes et des mots connus;
- Il faut expliquer les notions difficiles;

Interventions (suite)

- Reformuler les productions incorrectes (donner le bon modèle à l'enfant sans exiger qu'il le répète);
- Proposer un choix de réponses à celui qui ne répond pas, etc.

☀ Il faut adapter l'enseignement, c'est-à-dire que l'intervenant doit :

- S'assurer de l'attention de l'enfant et vérifier fréquemment sa compréhension (par exemple, en lui demandant de répéter la consigne);
- Alternier les activités plus exigeantes sur le plan du langage avec d'autres activités demandant moins d'effort de ce type;
- Diviser, en étapes, les objectifs et les moyens pris pour les atteindre;
- Impliquer tout l'entourage de l'enfant dans le processus (éducatrice spécialisée, famille, pairs, ...), etc.

☀ Il faut adapter l'environnement, c'est-à-dire qu'il faut :

- Prévoir un support (images, gestes, mots écrits, ...) et du matériel concret (calendrier, objets à manipuler, etc.);
- Éviter la « surcharge » de stimulation auditive, visuelle ou autre (éliminer le bruit de fond, diminuer le nombre d'affiches sur un mur surchargé, etc.);
- Associer des espaces physiques à certaines activités (faire des « coins » travail, avoir des tables de lecture désignées, délimiter les divers ateliers, etc.);
- Adopter une routine de classe et s'y tenir;
- Régir la communication de groupe avec les règles claires (temps de réponse suffisant, lever la main pour parler, une seule personne parle à la fois, etc.).



À qui s'adresser pour un diagnostic de dysphasie

L'orthophoniste du CSSS ou l'orthophoniste du Centre de réadaptation Estrie, avant la rentrée scolaire ou l'orthophoniste scolaire via l'école de votre enfant.



Pour en savoir plus

- L'Association québécoise de la dysphasie (AQEA) www.agea.qc.ca via internet. Pour l'Estrie, il faut joindre le chapitre « Dysphasie-Estrie » au (819) 569-6449.
- L'AQEA et l'association Dysphasie-Estrie, mettent à la disposition de ses membres et du grand public (moyennant un coût minime) des livres, des logiciels, des vidéos et diverses publications gouvernementales traitant, de près ou de loin, de la dysphasie et organise des activités pour les enfants atteints de dysphasie et leurs familles.
- La Régie des rentes du Québec accorde une aide financière aux parents d'enfants dysphasiques (certains critères d'admissibilité s'appliquent). Les coordonnées sont le numéro 1-800-667-9625, par téléphone ou l'adresse www.rrq.gouv.qc.ca via internet.
 - L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). Pour l'ensemble du Québec, le numéro est le (514) 282-9123 ou l'adresse www.ooaq.qc.ca via internet.



Feuillelet présenté et approuvé par le Comité de parents EHDAA du 27 février 2013.

Préparé par G. Briand, orthophoniste et mis à jour par Gabrielle Pharand-Rancourt, orthophoniste à la CSHC

Mise à jour : 12 juin 2015